RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/SG/2023-01 relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général

Montreuil, le 4 avril 2023

La Directrice générale de FranceAgriMer,

**Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

**Vu** la décision du 7 février 2023 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

**DÉCIDE :**

**Article 1er :**

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Jean-François Kuntgen, secrétaire général, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc Castaings, secrétaire général adjoint, pour tous les actes relevant des attributions du Secrétariat général et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du Secrétariat général pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Le Faucheur, chef du service « Ressources humaines », pour tous les actes relevant des attributions du service « Ressources humaines » et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

**Siège social**
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Philippe Le Faucheur, chef du service « Ressources humaines », délégation de signature est donnée à Monsieur Williams Campos Suarez, adjoint du chef du service « Ressources humaines », pour tous les actes relevant des attributions du service « Ressources humaines » et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Philippe Le Faucheur, chef du service « Ressources humaines », délégation de signature est donnée à Madame Karine Favre-Danne, adjointe au chef du service des ressources humaines et responsable du projet SIRH RenoiRH, pour tous les actes relevant des attributions du service « Ressources humaines » et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

**Article 3** :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre Censoni, chef du service « Affaires financières », pour tous les actes relevant des attributions du service « Affaires financières » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national sans limite de montant,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national, dans la limite de 50 000 €,
- tous les titres de recette incluant les opérations de comptabilisation réalisées sur le budget national ainsi que les ordres de reversement, relevant de l'Etablissement.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Alexandre Censoni, délégation de signature est donnée à Madame Martine Proust, adjointe du chef du service « Affaires financières » pour tous les actes relevant des attributions du service Affaires financières et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national sans limite de montant,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national, dans la limite de 50 000 €,
- tous les titres de recette incluant les opérations de comptabilisation réalisées sur le budget national ainsi que les ordres de reversement, relevant de l'Etablissement.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre Censoni, chef du service « Affaires financières », pour assurer la gestion du stockage des steaks hachés des marchés relatifs à la campagne 2017 des épiceries sociales et à la campagne 2018 du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) considérés comme non conformes et concernés par un soupçon de fraude, jusqu'à la destruction des produits.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Censoni, délégation de signature est donnée à Madame Martine Proust, adjointe du chef du service « Affaires financières », pour tous les actes visés à l'alinéa ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Madame Ginette Nicolas, cheffe de l'unité « Achats/marchés » pour les actes relevant des attributions de l'unité, à l'exception de tout acte financier.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Brice Lesage, chef de l'unité « Budget » pour les titres de recettes incluant les opérations de comptabilisation ainsi que les ordres de reversement relevant de l'Etablissement réalisés sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

**Article 4** :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien Duteïs, chef du service « Systèmes d'information », pour tous les actes relevant des attributions du service « Systèmes d'information » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Sébastien Duteïs, délégation de signature est donnée à Monsieur Éric Pichot, adjoint du chef du service « Systèmes d'information » pour tous les actes relevant des attributions du service Systèmes d'information et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric Bateman, chef de l'unité « Système d'information pour l'appui aux filières et l'information économique », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Blaise-Florentin Collin, chef de l'unité « Infrastructure et production », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

**Article 5** :

Délégation de signature est donnée à Madame Anne Joseau, cheffe du service de l'Arborial, pour tous les actes relevant des attributions du service de l'Arborial et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Morgan Laterrade, chargé de mission auprès de la Cheffe du service de l'Arborial, pour tous les actes relevant des attributions du service de l'Arborial et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

**Article 6** :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Benjamin Thywissen, chef du service « Juridique et coordination européenne», pour tous les actes relevant des attributions du service « Juridique et coordination européenne » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Benjamin Thywissen, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre Vallée, adjoint du chef du service « Juridique et coordination européenne », pour tous les actes relevant des attributions du service et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Pauline Zamia, cheffe de l'unité « Coordination et expertise européennes », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité « Coordination et expertise européennes» et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union.

Délégation de signature est donnée à Madame Audrey Trottin, cheffe de l'unité « Suites de contrôles », pour tous les actes relevant des attributions de cette unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union.

Délégation de signature est donnée à Madame Charlotte Hubert, cheffe de l'unité « Affaires juridiques », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité « Affaires juridiques » et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

**Article 7** :

Délégation de signature est donnée à Madame Coralie Bernard, cheffe du service « Communication », pour tous les actes relevant des attributions du service et, en matière financière, pour :

- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Coralie Bernard, cheffe du service « Communication », délégation de signature est donnée à Monsieur Cédric Charpentier, adjoint de la cheffe du service « Communication », pour tous les actes relevant des attributions du service et, en matière financière, pour :

- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

**Article 8** :

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia Masson, cheffe du service « Inspection générale et appui aux régions », pour tous les actes relevant des attributions du service « Inspection générale et appui aux régions» et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Gabriel Chevrier, chargé de mission au service « Inspection Générale et appui aux régions », aux fins de viser les bordereaux d'ordonnancement relatifs aux dossiers d'aide des dispositifs du plan de relance national de l'économie.

**Article 9** :

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique Leblanc, cheffe du service « Appui au pilotage », pour tous les actes relevant des attributions de ce service et en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

**Article 10 :**

La présente décision remplace la décision n° FranceAgriMer/ SG/2020/01 du 6 mars 2020 modifiée.

La Directrice générale

Christine AVELIN